

Mention d'information RGPD

Prise en charge des populations exposées à un risque de précarité

La Mutualité Sociale Agricole du Limousin met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel dont la finalité est de prendre en charge des populations exposées à un risque de précarité.

Les informations traitées sont les suivantes :

- NIR
- Données d'identification
- Données d'ordre économique et financière

Les personnes concernées sont les adhérents en situation de précarité socio-économique et de précarité en matière de santé.

Les données sont conservées par la MSA du Limousin pendant la durée de 3 ans.

L'accès aux données des fichiers est réservé :

- Pour le RSA 23 : le Conseil Départemental 23
- Pour la CPME : les partenaires en cours de réunion à l'oral.
- Les agents habilités de la MSA du Limousin (Services ASS, ST, CMCD)

Conformément aux article 15 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition des données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur l'exécution d'une mission de service public, le droit d'opposition peut s'appliquer à tout moment.

Les droits d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation s'exercent sur demande écrite adressée à la Directrice Générale de la caisse MSA du Limousin ou à son délégué à la protection des données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) – 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX07.